

ANNEXE N°2
PORT DE SAINT SAINT-VAAST-LA-HOUGUE LA HOUGUE
DESRIPTIF DES LOCAUX ET INSTALLATIONS MIS À LA DISPOSITION
DU DÉLÉGATAIRE

Les locaux et installations appartenant à l'Autorité Délégante et mis à la disposition du Délégué sont les suivants :

1. Locaux :

- La Capitainerie, comprenant :
 - L'espace d'accueil
 - Les bureaux administratifs
 - Le poste de commande de l'écluse
 - La blanchisserie
 - Le local ménage
 - Les vestiaires du personnel
 - Le local technique
 - Les sanitaires (douches et toilettes) pour les plaisanciers (avec accès par code)
 - Les toilettes publiques à l'extérieur.

- Le bâtiment de « La Marina », comprenant :
 - Le Bar-brasserie "La Marina"
 - Un garage réservé à l'usage du Délégué
 - A l'étage, les bureaux réservés en priorité aux associations locales (Yacht Club, Ecole de Voile)
 - Les toilettes publiques
 - Les sanitaires (douches et toilettes) pour les plaisanciers (avec accès par code)

- Le chantier naval

- Un bungalow de chantier, situé sur la zone technique, réservé à l'usage du Délégué.

2. Ouvrages portuaires

- La grande jetée
- L'épi anti-houle, dit "jetée feu vert - jetée feu rouge"
- La porte écluse
- Les trois cales de mise à l'eau :
 - La cale de la Chapelle
 - La cale de la Capitainerie dite "l'embarcadère James Phillip".
 - La cale dite "de Tatihou", située à l'entrée port, route de Réville.
- L'ensemble des quais délimitant le bassin portuaire
- L'ensemble des bords à quai délimitant le bassin portuaire
- L'ensemble des terre-pleins situés dans le périmètre de la délégation, comprenant notamment :
 - Les différents parcs de stationnement
 - La zone technique avec son aire de carénage
 - Ouvrage destiné au levage des navires

3. Installations portuaires

- Des passerelles d'accès pour les pontons
- Un ensemble de pontons et catways sur pieux
- Une station d'avitaillement en carburant pour les navires de pêche
- Une station d'avitaillement en carburant pour les navires de plaisance
- Différents systèmes de collecte pour :
 - les eaux noires
 - les eaux grises
 - les huiles
 - les ordures ménagères
 - les déchets d'exploitation des navires.